

Compte rendu de la séance du mercredi 02 septembre 2015

Présents : Marc BEGORRE, Jeannine CAILLABET, Jean-Claude CHANTRAINE, Sylvie FOURCADE, Jean-Marc BUFFEL, Ana ALVAREZ, Sophie ASSIMANS, Michèle COSTE, Jordi HOSTEIN, Philippe LACAZE, Pierre MACHINAL, Ginette ROBERT, Christophe VIGNES

Absents : Sandra CLOUET (excusée), Edouard PALETOU

Secrétaire de séance: Philippe LACAZE

Ordre du jour:

- Extension Groupe scolaire : choix architecte
- S.D.E : mutation du Poste P13 "Houssat"
- O.N.F : proposition volume à marteler pour 2016
- Questions diverses

Délibérations du conseil:

Mutation poste P13 "HOUSSAT" et extension réseau

**Mutation du poste P13 « HOUSSAT » de 100 à 160 KVA
Extension aérienne du réseau BTA 230/400 en 70T + 2 EP pour alimentation du tarif jaune de la SCI D'ESTOYS**

Annule et remplace la délibération prise le 30 septembre 2014

Programme : **SDE Extension 2014**

N° : **LOT 4**

Commune : **LAMARQUE-PONTACQ**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a été retenue pour l'année 2014 sur le programme « ELECTRIFICATION RURALE » arrêté par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées.

Le montant de la dépense est évalué à : **20 000.00€ €**

RECUPERATION TVA	3 333.33 €
FONDS LIBRES	9 883.34 €
PARTICIPATION SDE	<u>6 783.33 €</u>
TOTAL	20 000.00 €

La part communale est mobilisée sur ses fonds libres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

1. approuve le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées
2. s'engage à verser la somme de 9 883.34 € au Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune
3. précise que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la Municipalité.

ONF Forêt communale : propositions assiette coupes 2016

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le programme annuel de coupes proposé par l'ONF selon le tableau suivant :

			Proposition ONF		Décision Conseil Municipal	
Série	Parcelle	Année de passage prévu à l'aménagement	dont supprimée ou reportée	dont volume à marteler M ³	Désignation	Destination
U	2 A	2016		220	A marteler	vente

M40 EAU DM n°1

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2014 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

ARTICLES	RECETTES	DEPENSES
2315-000 Installation, Matériel		- 1 400.00
2188-000 Autres immobilisations		1 400.00
TOTAL		0.00

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à voter ces crédits.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Extension du Groupe scolaire : Choix architecte

Monsieur le Maire donne les résultats de la consultation de marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension du Groupe scolaire de Lamarque-Pontacq. Le résultat du montant indiqué à l'acte d'engagement est le suivant :

Maîtres d'oeuvre	Montant H.T
PERETTO	24 000.00 €
COUSIN	25 000.00 €

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- DECIDE de confier la mission de maîtrise d'œuvre au Bureau d'étude PERETTO & PERETTO Architectes, 4 rue de l'Hôtel de Ville 65100 LOURDES
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente décision.

Questions diverses:

Volontaires pour participer aux groupes de travail du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal :
Jean-Claude CHANTRAINE, Michèle COSTE, Ginette ROBERT

Le Maire
Marc BEGORRE